



COMMUNE
DE
DAILLENS

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal

Préavis n° 2022.15 CC – Section des finances

Budget de la bourse communale pour 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir de vous présenter sa proposition de budget de la bourse communale pour l'année à venir.

Ce budget, établi par la boursière en collaboration avec le Syndic et les Municipales et Municipaux, est le deuxième de la nouvelle législature.

Comme l'année dernière, la Municipalité a souhaité créer un équilibre entre les projets qu'elle a entamés ou qu'elle souhaite entreprendre et la nécessité de gérer de manière parcimonieuse les deniers communaux, dans un contexte qui voit les charges intercommunales et relatives à la péréquation augmenter constamment.

Le document que vous tenez entre les mains est donc le fruit de discussions, arbitrages et quelques reports pour arriver à un résultat aussi équilibré que possible.

La santé financière de notre commune est bonne, mais ne doit en aucun cas nous pousser à jouer les cigales, afin d'éviter que d'aucuns nous apostrophent d'un « vous chantiez, j'en suis fort aise, alors dansez maintenant » lorsque viendront les frimas financiers.

C'est avec en tête cette fameuse boutade d'une fable de La Fontaine qu'a été préparé ce budget.

I. Présentation du budget en bref et résultats nets

Aperçu global des charges et revenus

Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
Charges nettes	Revenus nets	Charges nettes	Revenus nets	Charges nettes	Revenus nets
7 250 215.00	6 980 580.00	5 503 939.00	5 357 041.00	5 687 524.76	5 712 926.46

C'est donc un budget avec **Fr. 7'250'215.00** de charges et **Fr. 6'980'580.00** de revenus, soit avec une perte de **Fr. 269'635.00** que nous vous présentons.

La forte augmentation des charges et revenus entre les comptes 2021 et le budget 2023 est due principalement à l'amortissement en une fois des crédits d'étude liés à la rénovation de l'Ancienne Laiterie et de JVG2, validés par le Conseil communal en 2022.

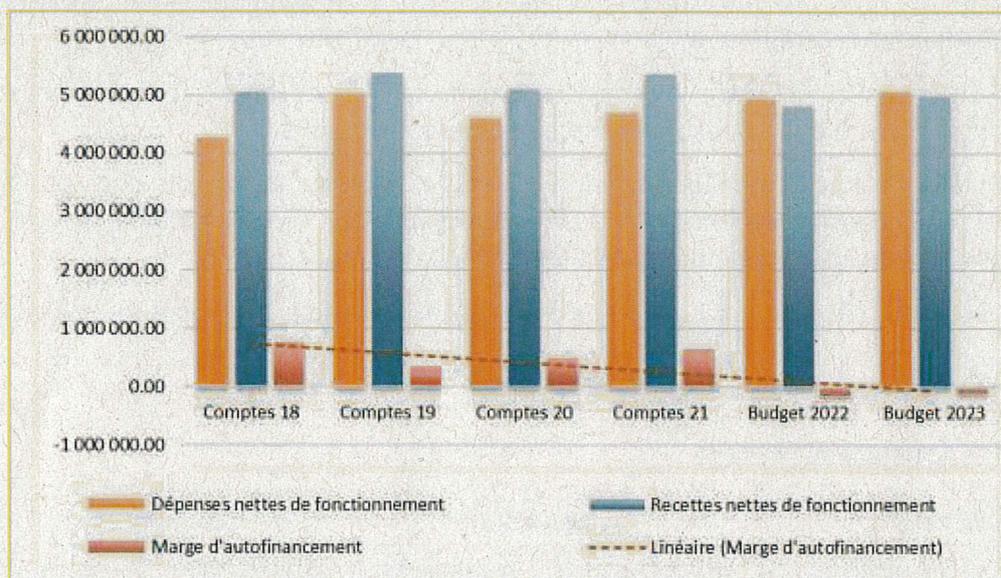
Comparaison du budget 2023, budget 2022 et comptes 2021 :

Groupes de charges et produits par nature	Budget 2023	Budget 2022	Ecart en Fr.	Ecart en %	Comptes 2021	Ecart en Fr.	Ecart en %
Charges totales	7 250 215.00	5 503 939.00	1 746 276.00	32	5 687 524.76	1 562 690.24	27
Imputations internes	75 900.00	59 730.00	16 170.00	27	65 640.00	10 260.00	16
Attributions comptes réserves	7 650.00	15 580.00	-7 930.00	-51	223 992.00	-216 342.00	-97
Attributions comptes affectés	196 990.00	156 958.00	40 032.00	26	170 430.70	26 559.30	16
Amortissements	1 902 550.00	336 033.00	1 566 517.00	466	523 894.24	1 378 655.76	263
Dépenses nettes de fonctionnement	5 067 125.00	4 935 638.00	131 487.00	3	4 703 567.82	363 557.18	8
Recettes totales	6 980 580.00	5 357 041.00	1 623 539.00	30	5 712 926.46	1 267 653.54	22
Imputations internes	75 900.00	59 730.00	16 170.00	27	65 640.00	10 260.00	16
Prélèvements fonds de réserves	363 850.00	199 100.00	164 750.00	83	17 083.63	346 766.37	2 030
Prélèvements fonds affectés	1 564 330.00	277 538.00	1 286 792.00	464	266 407.17	1 297 922.83	487
Recettes nettes de fonctionnement	4 976 500.00	4 820 673.00	155 827.00	3	5 363 795.66	-387 295.66	-7
Marge d'autofinancement	-90 625.00	-114 965.00	24 340.00	-21	660 227.84	-750 852.84	-114

Les charges intercommunales ou cantonales (facture sociale, péréquation, réforme policière etc.) continuent quant à elles pour la plupart à augmenter, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Budget 2023	Comptes 2021	Evolution en Fr.	Evolution en %
Péréquation	440 500.00	364 864.00	75 636.00	21
Facture sociale	706 000.00	771 489.00	-65 489.00	-8
Réforme policière	128 000.00	123 719.00	4 281.00	3
FAJE-AJERCO	215 500.00	191 389.35	24 110.65	13
Scolaire	727 800.00	714 512.17	13 287.83	2
Assurance sociale	5 950.00	29 576.40	-23 626.40	-80
Total	2 223 750.00	2 195 549.92	28 200.08	

Marge d'autofinancement



La marge d'autofinancement est de Fr. – 90'625.00 pour le budget 2023, soit:

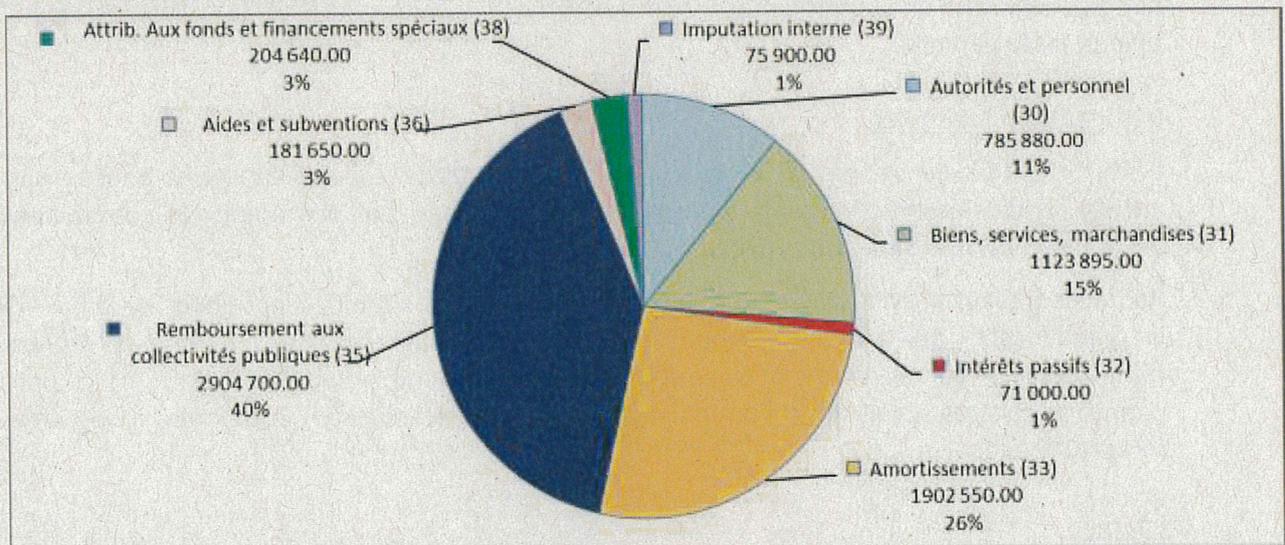
- En **augmentation** de Fr. 24'340.00 par rapport au budget 2022 (Fr. - 114'965.00)
- En **diminution** de Fr. 750'852.84 par rapport aux comptes 2021 (Fr. 660'227.84)

II. Analyse par groupes budgétaires

Groupes de charges et produits par nature	Budget 2023	Budget 2022	Ecart en Fr.	Ecart en %	Comptes 2021	Ecart en Fr.	Ecart en %
Autorités et personnel (30)	785 880.00	761 193.00	24 687.00	3	643 082.65	142 797.35	22
Biens, services, march. (31)	1 123 895.00	1 111 460.00	12 435.00	1	988 379.03	135 515.97	14
Intérêts passifs (32)	71 000.00	44 840.00	26 160.00	58	51 515.77	19 484.23	38
Amortissements (33)	1 902 550.00	336 033.00	1 566 517.00	466	523 894.24	1 378 655.76	263
Remboursement aux collectivités publiques (35)	2 904 700.00	2 829 545.00	75 155.00	3	2 887 519.22	17 180.78	1
Aides et subventions (36)	181 650.00	188 600.00	-6 950.00	-4	133 071.15	48 578.85	37
Attrib. aux fonds et financements spéciaux (38)	204 640.00	172 538.00	32 102.00	19	394 422.70	-189 782.70	-48
Imputation interne (39)	75 900.00	59 730.00	16 170.00	27	65 640.00	10 260.00	16
Total des charges nettes par nature	7 250 215.00	5 503 939.00	1 746 276.00	32	5 687 524.76	1 562 690.24	27
Impôts (40)	3 286 100.00	3 172 000.00	114 100.00	4	3 280 000.79	6 099.21	0
Patentes et concessions (41)	-	-	-	0	-	-	0
Revenus du patrimoine (42)	674 400.00	648 438.00	25 962.00	4	643 708.45	30 691.55	5
Taxes, émoluments et produits des ventes (43)	574 650.00	479 785.00	94 865.00	20	511 505.42	63 144.58	12
Parts à des recettes cant. sans affectation (44)	50 000.00	40 000.00	10 000.00	-	118 166.55	-68 166.55	-58
Participations et rembours. de collectivités (45)	391 350.00	480 450.00	-89 100.00	-19	810 414.45	-419 064.45	-52
Autres prestations et subv. (46)	-	-	-	0	-	-	0
Prélèv. sur fonds et financements spéciaux (48)	1 928 180.00	476 638.00	1 451 542.00	305	283 490.80	1 644 689.20	580
Imputation interne (49)	75 900.00	59 730.00	16 170.00	27	65 640.00	10 260.00	16
Total des produits nets par nature	6 980 580.00	5 357 041.00	1 623 539.00	30	5 712 926.46	1 267 653.54	22

Intéressons-nous maintenant aux dépenses selon leurs différentes natures, et plus particulièrement aux principaux changements par rapport au budget 2022 pour les comptes sur lesquels la Municipalité a une emprise.

3 Charges totales nettes



Autorités et Administration

Les charges relatives aux autorités ont été adaptées pour la nouvelle législature 2021-2026 à la suite du vote du Conseil communal du mois de septembre 2022.

Ces charges vont cependant rester stables sur l'entier de la législature, alors qu'elles variaient parfois de manière importante d'une année à l'autre.

Le reste des charges reste en bonne partie stable ou diminue légèrement par rapport au budget 2022, et l'absence d'un amortissement (le livre sur l'histoire de Daillens est amorti à hauteur de Fr. 83'400.00 dans les comptes 2022) permet une diminution des charges du compte « Administration » de plus de Fr. 60'000.00.

Personnel

Les charges supplémentaires prévues résultent de l'augmentation à 80% de notre Secrétaire communale, actuellement au bénéfice d'un poste à 70%, et du passage de 30% à 40% de la Secrétaire communale adjointe, qui aura des tâches plus spécifiques en lien avec la police des constructions.

Ces augmentations sont le fruit d'une charge de travail croissante, et qui génère d'année en année davantage d'heures supplémentaires. Avec ces augmentations, notre commune devrait pouvoir jouir d'une administration à même d'absorber la charge de travail future, et de mener à bien les nombreux projets en cours et à venir.

À noter que le passage de la conciergerie des bâtiments communaux aux employés de la commune va nécessiter des renforts en matière d'aménagement et entretien des espaces verts. Ceux-ci seront pourvus via le recours à des personnes en réinsertion professionnelle, à l'image de ce qui se fait dans des communes voisines, et n'engendrera pas de frais pour la commune.

L'ensemble du personnel communal est augmenté de 3%, en plus des augmentations annuelles, en raison de l'inflation.

Parcs

Des travaux sont prévus à la place de jeux, d'une part pour réparer les installations existantes et remplacer les pièces usées par le temps, et d'autre part pour améliorer le confort de cette place et l'arboriser, afin de compléter les travaux effectués en 2022, relatifs à l'installation d'un grillage délimitant la parcelle.

Bâtiments communaux

L'internalisation du service de conciergerie, qui était assuré depuis quelques années par une entreprise de nettoyage externe, et qui le sera désormais par nos employés communaux, va permettre des économies substantielles.

Parmi les travaux prévus, on peut noter le remplacement des tiroirs frigorifiques de la buvette de la grande salle, qui arrivent en bout de vie après 27 ans de bons et loyaux services, le remplacement du chauffage à mazout du collège par une pompe à chaleur et la pose de panneaux solaires sur le toit de la boulangerie, travaux effectués en 2022, mais amortis en une fois en 2023.

Energie

Au vu des fortes augmentations des coûts de l'énergie, les postes y relatifs, liés à l'achat d'électricité ou de gaz, ont été revus à la hausse, en moyenne de 40%. À noter que la présence de panneaux solaires sur un nombre croissant de bâtiments communaux permet d'atténuer quelque peu ces hausses.

L'installation de panneaux photovoltaïques va ainsi se poursuivre, et un montant de Fr. 26'000.00 a été mis au budget pour la pose de panneaux solaires sur le toit de la station de pompage des Graveys, principal consommateur d'énergie parmi les bâtiments communaux.

Environnement

Un budget de Fr. 8'500.00 est prévu pour diverses actions en lien avec la biodiversité (pose de nichoirs, activités avec les enfants des écoles etc.). Des montants, repris sur le fond de réserve « Ecobonus » destiné aux actions communales, sont également prévus pour des démarches visant à développer l'énergie photovoltaïque chez les privés dans notre commune.

Politiques sociales

Outre la poursuite des « Tables au bistrot », qui rencontrent chaque mois un grand succès comptant entre 15 et 20 personnes présentes, et du subventionnement des frais dentaires des seniors, la Municipalité propose cette année de subventionner les abonnements à la Piscine des Chavannes, à Cossonay, à hauteur de 15% du montant.

Amortissements

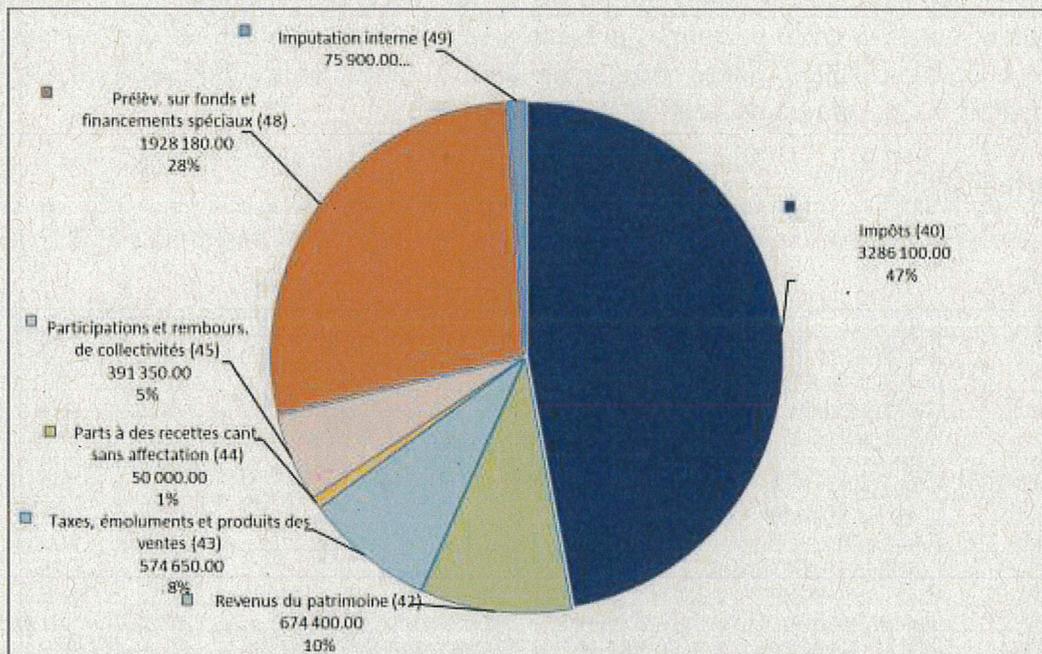
Ci-dessous le tableau de l'ensemble des amortissements des comptes 331 et 332 prévus pour 2023.

Préavis	Libellés	Chapitres	Montants
2005	Conduite d'eau "En Frossar-Rionzy"	8110	5 000.00
2005	Système vacuflow Graveys	4610	5 000.00
2005	Conduite de distrib. d'eau potable et défense incendie centre du village	8110	10 000.00
2006	Aménag. de mesures de modération de la circulation portes est et sud	4310	28 000.00
07/2008	Séparatif EU+EC fin de la rte En Praudi et conduite d'eau	4610	25 000.00
08/2008-2014.01	Séparatif EU+EC de la rue du Petit-Penthalaz et conduite d'eau*	4610	0.00
02/2009	Capital action de l'AIEE	4610	8 000.00
07/2010	Raccord. des EU de la commune à la STEP intercom. de l'AIEE Penthaz	4610	18 500.00
2014.02	Création d'un chemin piétonnier sécurisé "En Fossey"	4310	11 000.00
2018.02	Travaux de séparation en Praudi - 2e phase, 1er étape	4610	22 000.00
2021.03	Réparation toiture de la boulangerie et instal. de panneaux photovoltaïques	3541	145 950.00
2021.10	Etude sur l'aménagement du réseau routier du village et le passage en zone 30	4310	26 000.00
2021.11	Ch. du Pressoir, rempl. de la conduite d'eau potable et du collecteur des eaux claires	4610	15 100.00
2021.11	Ch. du Pressoir, rempl. de la conduite d'eau potable et du collecteur des eaux claires	8110	5 400.00
2022.01	Réaménagement du cimetière	4410	13 500.00
2022.02	Projet de transformation, d'assainissement et de réhabilitation JVG 2	3512	640 000.00
2022.03	Création de deux arrêts de bus et réaménagement d'une nouvelle place et accès ch. du Pont	4310	150 000.00
2022.03	Création de deux arrêts de bus et réaménagement d'une nouvelle place et accès ch. du Pont	4410	85 000.00
2022.04	Forage et analyse de la nappe phréatique	8110	80 000.00
2022.06	Projet de renovation et modification de l'ancienne laiterie au Cottet 5	3533	420 000.00
2022.07	Remplacement du système de chauffage au collège	3551	95 000.00
2022.13	Crédit complémentaire pour la révision du PACom et RPACom	4210	43 000.00
2022.14	Crédit complémentaire pour les démarches d'opposition au projet de la Vernette	4210	20 000.00
Total des amortissements des investissements (331+332)			1 871 450.00

* Amortissement suspendu => 2028

2023 sera une année exceptionnelle en matière d'amortissements, car nous amortissons en une fois de nombreuses dépenses votées en 2022, relatives à des travaux d'entretien et de rénovation de nos bâtiments communaux, et tout particulièrement les crédits d'étude pour la rénovation de l'Ancienne Laiterie et du bâtiment de JVG2, pour un montant dépassant à eux deux le million de francs.

4 Recettes



Impôts

N'ayant pas eu de forte augmentation de notre population, les recettes liées aux impôts sont restées stables ces dernières années. Raison pour laquelle nous avons adopté la même base que pour l'établissement du budget 2022. Les effets du renchérissement des matières premières et de l'énergie, tout comme l'inflation y relative, nous poussent à une certaine prudence en la matière.

Patrimoine financier

La totalité des appartements « habitables » propriété de la commune sont actuellement loués, y compris un appartement sis dans le bâtiment de JVG2, attribué à l'EVAM et occupé par une famille ukrainienne. À noter que l'appartement de l'Ancienne Laiterie a été loué en 2022 et ne le sera plus en 2023, au vu du commencement des travaux sur ce bâtiment.

Taxes

Les taxes quant à la déchetterie l'épuration ou la vente d'eau potable sont restées stables ces dernières années. Pour rappel, il s'agit de comptes affectés, pour lesquels les dépenses doivent être compensées par des rentrées équivalentes. Force est de constater que depuis quelques années, les taxes concernant l'épuration et l'eau potable ne couvrent plus nos dépenses d'entretien.

La taxe forfaitaire déchets ne sera pas modifiée pour l'année 2023 et reste à Fr. 100.00 hors taxe par personne. En effet, nous restons stables concernant ce compte et la facturation de la taxe annuelle couvre les frais d'entretien de notre déchetterie.

La base légale permettant la facturation de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU/EC est de Fr. 2.50/m³ selon l'annexe faisant partie intégrante du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (art. 40 et 57). Or, à ce jour, la Commune ne facture que Fr. 1.80/m³ et ce montant ne permet plus de couvrir les frais d'aménagement et d'exploitation du réseau. Pour cette raison, nous nous voyons malheureusement dans l'obligation d'adapter la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU/EC à Fr. 2.50/m³ d'eau consommée en lieu et place des Fr. 1.80/m³ actuellement facturé.

Concernant l'eau potable, la taxe de consommation réagit aux mêmes règles que la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU/EC. Elle doit couvrir les frais d'entretien et d'aménagement du réseau d'eau potable. Au vu des travaux actuels et futurs, notamment ceux liés à la filtration des micropolluants et à ceux devant garantir notre approvisionnement, tout comme de la baisse importante de revenus constatée depuis quelques années liée à l'arrêt de la vente de notre eau à d'autres communes via le réservoir de Montjoux, la taxe de consommation d'eau potable doit également être augmentée de Fr.0.40/m³ à Fr. 1.00/m³. La base légale pour cette augmentation est notre Règlement communal sur la distribution de l'eau (art. 42, 44 et 49).



III. Conclusion

La Municipalité vous présente un budget qui voit les coûts maîtrisés, avec l'ajout de certaines nouveautés destinées à améliorer la qualité de vie de la population de notre commune. Le résultat, avec une marge d'autofinancement certes négative mais qui reste à un niveau acceptable, nous semble satisfaisant. Il invite cependant à une réflexion sur les charges à venir autres que celles relatives aux investissements nécessaires pour la rénovation et l'entretien de notre patrimoine, mais aussi sur les revenus.

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Daillens

Vu le préavis No 2022.15 CC, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget de la bourse communale pour l'année 2023 par **Fr. 6'980'580.00** aux recettes et **Fr. 7'250'215.00** aux dépenses, soit avec un excédent de charges de **Fr. 269'635.00**.

Adopté par la Municipalité en séance du 7 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Alberto Mocchi

Laurence Bastide



Délégué municipal: M. Alberto Mocchi, Syndic

Déléguée de l'administration : Mme Cindy Martignier, Boursière

Annexes :

1. Budget 2023
2. Tableaux des réserves